

## Nouveau rapport sur la simplification du droit

Le député en mission, Jean-Luc Warsmann, a remis, le 29 janvier 2009, son rapport sur la simplification du droit. La mission que lui avait confiée le premier ministre consistait, d'une part, à étudier la simplification du droit applicable en matière de comptabilité des entreprises, de TVA et de marchés publics. Si les principales propositions que contenaient le rapport et qui avaient été divulguées au chef de l'Etat en décembre dernier se retrouvent dans les décrets du 19 décembre 2008 (AJDA 2008. 2420 ) et dans le plan de relance (v. p. 180), certaines propositions restent encore à mettre en oeuvre telles que la suppression de la déclaration de non-recours au travail clandestin.

François Fillon avait, d'autre part, invité le député à mener une réflexion plus globale sur la simplification du droit. Dans ce cadre, Jean-Luc Warsmann propose certaines mesures de portée générale. Pour améliorer les relations entre l'administration et les citoyens, il invite à étendre le mécanisme du recours administratif préalable obligatoire à tout le contentieux de la fonction publique et à celui du retrait des permis de conduire. Ces recours devraient par ailleurs voir leurs régimes uniformisés. Il invite également à ce que soit publié sur un site départemental ou régional l'ensemble des actes administratifs des autorités déconcentrées de l'Etat et des collectivités territoriales du ressort et que soit mis en place un guichet unique de consultation des documents administratifs dans les communes et les EPCI. Le député propose, afin de faciliter la vie des citoyens, que les pièces justificatives qu'ils ont fournies à une administration soient transmises à une autre qui demande les mêmes documents.

Afin d'améliorer la qualité de la loi, il suggère que le contenu de l'étude d'impact que le gouvernement devra fournir pour tout projet de loi déposé soit défini strictement et qu'elle soit mise en ligne pour recueillir l'avis des personnes intéressées. Cette démarche d'étude d'impact et de divulgation large de son contenu devrait à terme être étendue à l'ensemble des textes normatifs. De même, après avoir constaté que la mise en oeuvre des lois est encore problématique, notamment en raison des consultations multiples nécessaires à la publication d'un texte, Jean-Luc Warsmann suggère de supprimer « ce mille feuille qui n'atteint pas son objectif de concertation et qui est peu efficace ». Ainsi, en dehors du dialogue social et des libertés publiques, les consultations des diverses commissions ou hauts conseils seraient supprimées et remplacées par une consultation en ligne durant un mois avant l'élaboration définitive d'un texte réglementaire. La même solution serait étendue au niveau local.

Enfin, pour aller encore plus loin dans la démarche de simplification engagée ces dernières années, l'auteur du rapport propose que toute loi qui, au bout de trois ans, n'a pas encore été appliquée soit abrogée, parce qu'inutile, ou rendue applicable sans décret.

Séverine Brondel

### **Mots clés :**

REFORME DE L'ETAT \* Simplification